



Re evaluation retroactive par le fisc

Par **winterj**, le **06/11/2012** à **22:12**

Bonjour,
après avoir vécu 13 ans dans un appartement qui appartenait à mes parents (c'était mon habitation principale à titre gratuit) ma famille a décidé d'effectuer une donation de cet appartement à mon égard. J'en suis propriétaire depuis decembre 2009.

Sa valeur en toute propriété indiquée par le notaire est de 90 000 euros.
En plus de 10 ans de vécu dans cet appartement j'ai effectué beaucoup d'aménagements qui le valorise et avec la flambée des prix de l'immobilier il est estimé à ce jour à 150 000 euros.

je souhaite revendre cet appartement pour m'en racheter un ailleur un peu plus grand ect....
ça sera mon habitation principale.

je ne devrait pas payer de plus value puisque c'est mon habitation principale par contre mon pere s'inquiete car il me dit que , etant donné la plus value importante, le fisc peut rétrocativement ils considerer qu'il y a eu sous etimation lors de la donation et considerer qu'il y a "fraude " et demander une reevalutaion des biens..

qu'en pensez vous ? y a t'il un risque

si oui pendant combien de temps peuvent ils le faire ?

Merci